

OBJET

ENVIRONNEMENT

- Approbation de la
déclaration
d'Edimbourg.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
09/02/2021

Date d'affichage :
19/02/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 FÉVRIER 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARMELLE, Mme Assiba BEAUFRE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Signataire de la Déclaration universelle des droits de l'humanité depuis novembre 2018, la ville de Saint-Quentin souhaite aujourd'hui adopter la déclaration d'Edimbourg.

L'association « France urbaine » a été contactée par le gouvernement écossais qui souhaite que le maximum de villes et agglomérations françaises signent la Déclaration d'Édimbourg. Par ailleurs l'association « Villes de France » a également sollicité la signature de la ville de Saint-Quentin.

Cette Déclaration, publiée par les gouvernements infranationaux et locaux du monde entier le 31 août 2020, demande à la Convention sur la diversité biologique (CDB) de prendre des mesures fortes et audacieuses pour enrayer efficacement la perte de biodiversité.

Cette déclaration a déjà été signée par des organisations supranationales, nationales et infranationales, comme par exemple : l'Allemagne (Secrétariat d'Etat pour l'Environnement, le Changement climatique et la Réforme agraire), la ville de Bonn (Allemagne), le Pays de Galles (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et des Affaires rurales), la ville de Växjö (Suède), le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (Quebec), le Comité européen des Régions.

En France, les signataires sont : les villes d'Amiens, Besançon, Clermont-

Ferrand, Dijon, Rouen, Tours, Saint-Denis et la ville et Eurométropole de Strasbourg ainsi que la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud.

Les ambitions de ce texte sont les suivants :

- réaliser les objectifs de développement durable des Nations Unies dans le domaine de la biodiversité, en réaffirmant la nécessité pour l'humanité de vivre pleinement en harmonie avec la nature ;
- assurer la sécurité alimentaire, la santé humaine et tous les moyens de subsistance essentiels tout en évitant ou atténuant les effets négatifs du développement urbain et de tous les secteurs productifs sur les écosystèmes ;
- élaborer des solutions en matière de gouvernance et de financements contre les facteurs directs et indirects qui menacent la biodiversité ;
- affirmer la responsabilité et la compétence des collectivités locales dans la conservation et la restauration des équilibres naturels ;
- adopter une approche collaborative et participative pour garantir le rôle essentiel des femmes, des jeunes, des organisations non gouvernementales, de la société civile en général dans la prise de décision et l'action publique ;
- encourager l'engagement responsable du secteur privé, y compris financier ;
- veiller à une utilisation durable et un partage équitable des ressources naturelles.

Cette signature s'inscrit dans la continuité de l'engagement municipal ambitieux porté par la Ville en faveur du développement durable.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la signature par Madame le Maire de la déclaration ci-annexée.

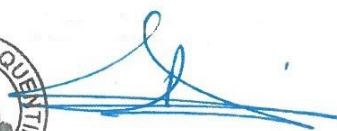
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 41 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,

 
Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210215-52316-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19 février 2021

Publication : 19 février 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

DÉCLARATION D'ÉDIMBOURG

Des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

31 août 2020

Préambule

Nous, gouvernements infranationaux, villes et autorités locales – en tant que participants et contributeurs au *Processus d'Édimbourg pour les gouvernements infranationaux et locaux sur l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020* et soutenus par le secrétariat et certains États parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) – sommes **vivement préoccupés** par les conséquences importantes que la perte de biodiversité et les changements climatiques ont sur nos moyens de subsistance et nos communautés. Les incidences sur notre environnement, nos infrastructures, notre économie, notre santé et notre bien-être ainsi que sur notre jouissance de la nature sont déjà visibles. En effet, la pandémie mondiale de la COVID-19 nous a rappelé combien il était important de vivre en harmonie avec la nature. Une biodiversité saine est essentielle, tout comme les services écosystémiques qu'elle fournit, au bien-être humain et au renforcement de la résilience de nos villes et régions, tant pendant qu'après la pandémie, et elle devrait être au cœur de notre relance.

Nous sommes **préoccupés** par le fait que, comme indiqué dans la cinquième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité, aucun des objectifs d'Aichi pour la biodiversité à l'horizon 2050 n'a été pleinement atteint, que l'action des États parties à la CDB à elle seule ne suffit pas à nous mettre sur la voie de la vision 2050 consistant à « vivre en harmonie avec la nature » ou à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et que la convergence entre les accords multilatéraux sur l'environnement progresse trop lentement.

Nous **reconnaissons** que le rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Service, IPBES) conclut que, en dépit de mesures insuffisantes, il n'est pas trop tard pour le climat ou pour la biodiversité, mais qu'une action transformatrice est nécessaire au sein de tous les ordres de gouvernement.

Nous **reconnaissons** la nécessité de transformer notre utilisation des écosystèmes terrestres et marins, de même que le développement urbain et tous les secteurs productifs, afin d'assurer des améliorations en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la santé humaine et les moyens de subsistance durables, tout en évitant, atténuant ou minimisant les effets négatifs sur la biodiversité. Nous **reconnaissons** également le rôle que jouent de nombreux peuples autochtones et communautés locales dans la gestion de leurs territoires, tout en intégrant efficacement la biodiversité dans tous les secteurs.

Nous prenons **note** de la nécessité d'élaborer des solutions efficaces en matière de politique, de gouvernance et de financement, à tous les ordres de gouvernement, et d'assurer une intégration verticale entre les gouvernements nationaux, les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales afin de susciter un changement transformateur. Ces solutions efficaces devraient porter sur les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité et intégrer toutes les dimensions du développement durable (environnementale, économique, culturelle et sociale).

Nous **notons également** le rôle essentiel que jouent les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les organisations non gouvernementales et la société en général dans la prise de décision et l'action des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales, et qu'il convient d'adopter une approche pleinement collaborative pour garantir la participation active de ces groupes.

Nous **soulignons** le rôle clé du secteur privé, y compris le secteur financier, et l'**encourageons** à catalyser le changement transformateur nécessaire grâce à un plein engagement, actif et responsable, en faveur de la conservation de la biodiversité, de la restauration des écosystèmes et d'une utilisation durable de la diversité biologique.

Nous **soulignons** le rôle essentiel que jouent déjà les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales dans la protection et l'amélioration de la biodiversité ainsi que dans la mise en place de mesures au cours de la planification, de la mise en œuvre et du suivi.

Nous nous **félicitons** de l'approbation du *Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour la biodiversité (2011-2020)* au titre de la décision X/22 et nous **saluons** le rôle productif que cela a joué au cours de la dernière décennie en mobilisant des actions menées par les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales en vue de réaliser les objectifs de la CDB et en favorisant une reconnaissance accrue de notre rôle essentiel au sein de la Convention.

Nous **saluons** les engagements et les déclarations publiés par les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales, y compris les récentes déclarations d'intention^{1,2} et en particulier les résultats obtenus grâce aux travaux du 5^e et 6^e Sommet international sur la biodiversité pour les villes et les gouvernements infranationaux, soit le communiqué de Quintana Roo sur l'intégration de l'action relative à la biodiversité à l'échelle locale et infranationale (2016) et le communiqué de Charm El-Cheikh pour une action locale et infranationale en faveur de la nature et des personnes (2018).

Nous sommes **conscients** de la nécessité de nous appuyer sur le plan d'action existant au titre de la décision X/22 et sur le programme de plaidoyer des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales de la dernière décennie, et nous nous **engageons collectivement** à rehausser notre ambition et notre action au cours de la décennie à venir.

¹ [Vallée d'Aburra – Medellín – Déclaration des Régions métropolitaines sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 \(2019\)](#)

² [Carta de São Paulo — BIO2020 — Perspectives brésiliennes pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 \(2020\)](#)

Élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Nous nous **félicitons** de l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en particulier l'établissement d'objectifs clairs, fondés sur des actions et SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et temporellement définis) ainsi que l'inclusion d'un cadre de suivi intégré.

Nous **remercions** les coprésidents du groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 d'adopter une approche inclusive et participative dans l'élaboration de ce cadre; et **nous nous réjouissons** de l'intégration de l'approche de « l'ensemble du gouvernement » incarnée dans le cadre, qui reflète le principe de gouvernance à tous les échelons, y compris au sein des gouvernements infranationaux, des villes et des collectivités locales.

Nous continuons à **soutenir** la vision à l'horizon 2050 consistant à « vivre en harmonie avec la nature » et nous sommes prêts à faire preuve d'une ambition accrue afin de contribuer à l'impact à l'échelle mondiale, et de participer utilement à la mise en œuvre des objectifs sur le long terme.

Nous **partageons l'ambition** à l'horizon 2030, telle qu'exposée dans l'avant-projet du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, de « prendre des mesures urgentes dans l'ensemble de la société pour placer la biodiversité sur la voie du rétablissement, dans l'intérêt de la planète et des populations », qui garantit une trajectoire claire vers la vision à l'horizon 2050 et correspond à l'ambition des gouvernements infranationaux, des villes et des collectivités locales de relever les défis mondiaux les plus urgents, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophes, à la santé, à la lutte contre la pauvreté et à la biodiversité.

Mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Nous nous **félicitons** de l'inclusion des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales en tant qu'acteurs clés en vue de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Toutefois, nous reconnaissons que notre rôle va au-delà de la mise en place de conditions favorables.

Les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales jouent un rôle clé dans la conservation, la restauration et la réduction des menaces pesant sur la biodiversité, dans la satisfaction des besoins de la population par une utilisation durable et le partage équitable des avantages de la nature, dans le développement d'outils et la recherche de solutions nécessaires à la mise en œuvre des actions de protection de la biodiversité, ainsi que dans le suivi et la production de rapports.

Nous **reconnaissons** que nos actions de mise en œuvre et d'intégration de la biodiversité garantissent que des mécanismes de soutien et des conditions favorables sont en place à l'échelle infranationale, municipale et locale, et qu'une approche de gouvernance verticalement intégrée et transversale renforcerait ces efforts.

Nous **soulignons** le rôle important que jouent les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre et l'intégration des actions en faveur de la biodiversité. Nous **insistons** sur la nécessité de déployer des efforts immédiats et accrus pour mobiliser des ressources financières à tous les ordres de gouvernement et auprès du secteur privé.

Nous sommes dans une position unique et très efficace pour assurer la diffusion, la sensibilisation et l'adoption du cadre dans l'ensemble de la société en facilitant l'engagement des principales parties prenantes pour la mise en œuvre à l'échelle infranationale, municipale et locale. Néanmoins, nous **reconnaissons** que nous pouvons en faire davantage en nous appuyant sur les politiques et les cadres existants afin d'assurer la pleine participation de l'ensemble de la société à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

Les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales s'appuieront sur les efforts antérieurs afin de mettre en œuvre des actions vers un changement transformateur en :

- reconnaissant la valeur globale de la nature et en l'intégrant aux instruments infranationaux, municipaux et locaux de planification, de gestion et de gouvernance;
- mettant en place des mesures appropriées qui permettent d'atteindre les objectifs et les cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;
- harmonisant les stratégies et les actions en matière de biodiversité ainsi que nos efforts de suivi et de reddition de comptes relativement aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), dans le respect de nos compétences infranationales, municipales et locales;
- favorisant la mobilisation des ressources pour l'investissement dans les actions en faveur de la biodiversité à l'échelle infranationale, municipale et locale, et en fournissant des incitatifs afin d'assurer des résultats positifs;
- intégrant la biodiversité dans les secteurs public, privé et commercial afin de parvenir à une plus grande résilience environnementale, sociétale et économique;
- communiquant avec le public, en l'éduquant et en le sensibilisant par le déploiement d'efforts précis visant à rendre les connaissances disponibles dans plusieurs langues;
- renforçant le développement des capacités pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et d'infrastructures vertes et bleues, en particulier par des approches basées sur les écosystèmes et en vue d'une relance verte à la suite de la COVID-19;
- offrant des possibilités d'échange de connaissances entre les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales, et entre tous les secteurs de la société;
- partageant les meilleures pratiques à l'échelle infranationale, municipale et locale afin de mettre en œuvre efficacement un changement transformateur;
- assurant la convergence avec d'autres accords et processus intergouvernementaux, de manière à faire avancer des actions audacieuses et innovantes à l'échelle infranationale, municipale et locale, qui débouchent sur des résultats mutuellement bénéfiques.

APPEL À L'ACTION

Nous **appelons** donc les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales à :

- I. Prendre des mesures fortes et audacieuses pour susciter des changements transformateurs, comme le souligne le rapport d'évaluation mondial de l'IPBES, afin de mettre un terme à la perte de biodiversité;
- II. Reconnaître le rôle essentiel des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales dans la mise en œuvre de la vision à l'horizon 2050 du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de la mission à l'horizon 2030 telle que définie dans l'avant-projet du Cadre mondial, et de faire explicitement mention de cette reconnaissance dans le texte, y compris le cadre de suivi des objectifs et des cibles;
- III. Soutenir l'adoption, lors de la 15^e Conférence des Parties à la CDB (CdP-15), d'une nouvelle décision portant spécifiquement sur une plus grande inclusion des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui s'appuie sur et renouvelle le *Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour la biodiversité (2011-2020)*, tel qu'approuvé par la décision X/22, et qui augmente considérablement les ambitions à l'échelle infranationale, municipale et locale du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 au cours de la prochaine décennie;
- IV. Mettre en place une plateforme multipartite qui assure la représentation des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales pour soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Nous, gouvernements infranationaux, villes et autorités locales, **sommes prêts** à relever le défi de la mise en œuvre, aux côtés des États parties à la CDB, du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, à garantir les investissements et à jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre du cadre grâce à un plan d'action renouvelé et considérablement renforcé pour les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales pour la décennie à venir.

PARTENAIRES DU PROCESSUS D'ÉDIMBOURG

M^{me} Roseanna Cunningham, MSP

Secrétaire d'État pour l'Environnement, le
Changement climatique et la Réforme agraire

Au nom du gouvernement écossais



M^{me} Lesley Griffiths, AS/MS

Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et des
Affaires rurales

Au nom du gouvernement gallois



Llywodraeth Cymru
Welsh Government



M. Ashok-Alexander Sridharan

Maire de Bonn et président de l'ICLEI

Au nom de l'ICLEI - Conseil international
pour les initiatives écologiques locales



M^{me} Cheryl Jones Fur

Maire adjoint de Växjö, Suède

Au nom de l'ICLEI - Europe



M^{me} Elena Moreno

Président de Regions4

Vice-ministre basque de l'Environnement

Au nom de Régions4 Développement durable



M. Benoit Charette

Ministre de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques

Au nom du gouvernement du Québec



A handwritten signature in black ink, reading "Hideaki Ohmura".

M. Hideaki Ohmura

Gouverneur de la préfecture d'Aichi

Au nom du Groupe des gouvernements infranationaux pour l'atteinte des objectifs d'Aichi pour la biodiversité (GoLS)



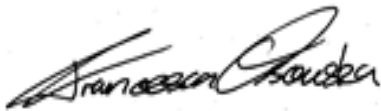
Considérée

Au nom du Comité européen des régions



Comité européen
des régions

Appuyé par :

A handwritten signature in black ink, reading "Francesca Osowska".

M^{me} Francesca Osowska

Chef de la direction

Au nom de NatureScot

A handwritten signature in black ink, reading "Simon Milne".

M. Simon Milne MBE

Gardien Régius

Au nom du Jardin botanique royal d'Édimbourg



Royal
Botanic Garden
Edinburgh

Date : 31 août 2020

[Page blanche intentionnelle]

SIGNATAIRES

AUTORITÉS INFRANATIONALES, MUNICIPALES ET LOCALES

Nom	Poste Organisation	Date de signature
<i>Par exemple : Jo Blogs</i>	<i>Chef de la division Environnement et Nature Conseil local</i>	<i>jour/mois/2020</i>

APPUIS SUPPLÉMENTAIRES

Nom	Poste Organisation	Date de signature
<i>Par exemple : Nat Ure</i>	<i>Directeur de l'ONG écossaise</i>	<i>jour/mois/2020</i>

Instructions pour la signature

Nous nous félicitons vivement de la participation des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales du monde entier à la signature de la Déclaration d'Édimbourg, marquant ainsi leur engagement à mener des actions de transformation afin d'atteindre les objectifs et les ambitions fixés dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

En outre, reconnaissant le rôle joué par les organisations non gouvernementales et les entreprises, notamment pour faire avancer les actions locales en faveur de la nature, nous saluons le soutien supplémentaire apporté par ces organisations aux principes énoncés dans la Déclaration d'Édimbourg.

Ce sont les États parties à la Convention sur la diversité biologique qui sont responsables de la réalisation des objectifs fixés dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Afin de parvenir à un véritable changement de la nature, tous les ordres de gouvernement et la société en général doivent travailler ensemble, plus efficacement, au cours de la prochaine décennie. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement du soutien de tout État partie à la Convention qui souhaiterait reconnaître, par la Déclaration d'Édimbourg, le rôle des gouvernements infranationaux et locaux dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Tous les signataires potentiels seront soumis à un bref processus de vérification afin d'authentifier leur représentation et d'assurer leur attribution à la bonne catégorie :

- i) Signataire infranational, ville, autorité locale (ministre, gouverneur, maire, chef de département, réseau de maires, etc.)
- ii) État partie signataire (ministre, chef de département, etc.) au sein d'un État
- iii) Partisan supplémentaire (organisation non gouvernementale ou réseau d'entreprises)

Les signataires potentiels doivent soumettre leur demande à :

Enquiries-subnationalworkshop@gov.scot en indiquant en objet **ED Signature**.

Afin de faciliter le processus de vérification, veuillez utiliser, dans la mesure du possible, une adresse électronique organisationnelle/officielle et non pas une adresse électronique personnelle.

Veuillez indiquer :

- votre nom
- l'organisation
- votre poste au sein de l'organisation
- le niveau de représentation (infranational, régional, municipal, local)
- le pays
- la catégorie de signataire visée aux points i) à iii) ci-dessus

Exemple :

Nom	Frederica Gonzales
Adresse courriel officielle	F.Gonzales@madrid-council.es
Poste au sein de l'organisation	Chef de la division Environnement et Nature du Conseil
Organisation	Conseil de Madrid
Niveau de la représentation	Ville
Pays	Espagne
Catégorie de signataire	Signataire infranational, municipal, autorité locale

En cas d'une signature au nom d'un représentant ou d'un fonctionnaire, les demandes doivent inclure une preuve documentée de délégation de pouvoir, jointe à l'envoi par courrier électronique, par exemple une copie numérisée d'une lettre à en-tête avec la signature du représentant ou du fonctionnaire.